



**FONCIA
GENIEZ**

27 rue du Petit Pont - 78310 Maurepas

Tél : 01 30 05 06 00 Fax : 01 30 05 30 98 Email : geniez@foncia.fr

Maurepas, le 27 juin 2019

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT
DE L'ASL OJ LES JUILLIOTTES
DU JEUDI 20 JUIN 2019**

Etaient présents ou représentés: Messieurs MARTIN, FRITZ, ROY, BRUN, MAZUEL, KHEZZAR, FOUGERAY, LINKE, CHAPLAIN, LIDONNE, ROBART,

Etaient absents : Mesdames BIDAULT, LE LANN, Messieurs PICHARD, RAICHVARG, CLERC, TORTOSA, BOCCONE.

● Point sur les prestations de l'entreprise ID VERDE :

Le président convoquera la société ID VERDE afin de faire le point sur ses prestations.

Monsieur FRITZ transmettra au directeur les coordonnées des société ELIO et SAMU afin procéder à une demande de devis.

● Le syndicat donne son accord à l'unanimité sur le devis de la société ID VERDE d'un montant de 540,00 € TTC, pour le remplacement du saule qui est tombé côté résidence Les Saules.

● Le Syndicat donne son accord à l'unanimité sur le devis de la société ID VERDE d'un montant de 494,40 € TTC, pour l'abattage du bouleau au niveau de l'entrée 5 à 7 Résidence Les Herbiers.

● Le syndicat donne son accord à l'unanimité sur le devis de la société ID VERDE d'un montant de 554,40 € TTC, pour la plantation d'un Sophora à l'entrée du 13 Résidence Les Saules.

● Le syndicat donne son accord à l'unanimité sur le devis de la société ID VERDE d'un montant de 744,00 € TTC, pour l'abattage de 3 bouleaux en face de la Résidence Les Jardinières.

Néanmoins, il sera demandé, pour la prochaine réunion, un devis pour de nouvelles plantations.

● Le syndicat ne donne pas suite, à l'unanimité, au devis de la société ID VERDE, pour la remise en état du massif aux abords de la loge.

Néanmoins, il sera demandé un devis moins cher.

● Le syndicat donne son accord sur le devis de la société ID VERDE d'un montant de 864,00 € TTC, pour la plantation de Lonicera au 5 à 7 allée Buffon Résidence Les Herbiers.

Abstention : La Guérinière

- Le syndicat ne donne pas suite, à l'unanimité, au devis de la société ID VERDE d'un montant de 2214,00 € TTC, pour la fourniture et pose d'une poubelle en ace de l'école côté Résidence Les Erables (devis beaucoup trop cher).

- Le syndicat donne son accord sur le devis de la société CEVI FLUIDES d'un montant de 3102,66 € TTC, pour les travaux sur les 3 bouches d'arrosage au niveau de la Résidence Les Herbiers.
Abstention : La Guérinière

- Le syndicat donne son accord sur le devis de la société FASS d'un montant de 3770,00 € TTC, pour la remise en état des barrières et portillons sur l'ensemble de l'ASL QJ.
Contre : M. CHAPLAIN
Abstentions : La Guérinière, Les Bruyères

- Le syndicat donne son accord sur le devis de la société CEVI FLUIDES d'un montant de 4497,96 € TTC, pour la création d'un réseau pour une nouvelle bouche d'arrosage (lieu à définir).
Abstention : La Guérinière

- Le syndicat donne son accord sur la demande de Monsieur MARTIN, pour une taille légère des arbustes situés au rez-de-chaussée de la Résidence La Guérinière, uniquement devant les habitations des 4 personnes qui l'ont souhaité aux numéros 5, 3 et 6.
La taille sera réalisée par la mairie, à l'automne.
Abstention : La Guérinière

- Le syndicat ne donne pas suite, à l'unanimité, au devis de la société ID VERDE d'un montant de 1494,94 € TTC, pour le remplacement des panneaux abimés derrière la Résidence Les Erables.
Il sera procédé au rescelllement des socles en « gestion courante » par un maçon.

- Le syndicat décide de choisir l'entreprise JLS COPRO, selon devis d'un montant de 2541,00 € TTC, pour le ravalement de l'édifice au niveau de la Résidence Bel Air.
Abstention : La Guérinière

- Discussion pour mettre à la disposition de l'ASL QJ une personne pour divers travaux :
Le syndicat préfère, à l'unanimité, une nouvelle embauche à plein temps mais les tâches doivent être définies.

- Point sur le rapport du bureau VERITAS concernant la capacité portante de la dalle Résidence La Guérinière.
Rappel de la résolution n° 16 du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2019.
La Guérinière informe qu'elle a missionné, à ses frais, un ingénieur structure pour ce point.

- Concernant l'affaissement de la terre provoqué par un tassement différentiel et non un problème structurel, tant au niveau de l'enrobé fortement incliné qu'au droit de la façade arrondie du local vélo au rez-de-chaussée du 2 Cours des Juilliottes (côté de la dalle).
Avis favorable à l'unanimité.
- Dans le cadre de la réparation des briquettes, la mairie se propose de réparer en créant un joint, mais souhaite avoir l'accord de La Guérinière.
La Gurérinière ne s'y oppose pas.

● Décision à prendre de confirmer l'origine des fissures structurelles importantes constatées au-dessus de l'affaissement, sur le mur de la façade du 2 Cours des Juilliottes, en transversale du muret :

- Les membres de l'ASL considèrent que c'est hors périmètre de l'ASL mais que cela relève de La Guérinière et ne se prononcent pas.

Il est acté que ce n'est pas une fissure structurelle à priori.

● Tour de table :

- Concernant l'absence de désordre constaté au niveau de la dalle du parking de la Guérinière, Monsieur FRITZ transmettra l'extrait du rapport de l'ingénieur de la ville indiquant qu'il n'y a aucun désordre.
- Monsieur BRUN demande que soit réalisé un passage du président de l'ASL une fois toutes les semaines comme son prédécesseur. Il est convenu qu'un passage tous les 15 jours serait suffisant. Monsieur PETITGAS vérifie ce que prévoit le contrat à ce sujet.
- Concernant la demande de TOTEM de la pizzeria : Monsieur FRITZ propose que les commerçants utilisent le poteau existant pour y rajouter des calicots sous réserve de l'autorisation de la part du service urbanisme.
- Il est signalé que 2 lampadaires ne fonctionnent pas au 15 rue Buffon (espace gestion ASL).
- A la demande des membres de l'ASL, le président devra saisir la mairie pour le stationnement sauvage au niveau de la raquette Camus.
- Le président relancera la société JLS COPRO pour reboucher le trou devant le 5 allée Buffon.
- Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion des membres du syndicat le montant de la provision de 15 000 €.

La séance est levée à : 16 H 00

**La prochaine réunion du syndicat de l'ASL QJ LES JUILLIOTTES est fixée au
JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 A 14 H 00**

**Le président de l'ASL QJ
PIERRE PETITGAS**

